

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëticia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIELHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 17

- o Pour : 17
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

### DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE AUTONOME DE NUMÉRIAN

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu**, le plan comptable M57 ;

**Vu**, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

**Vu**, la délibération N°DCS2023\_35 du 15 décembre 2023 votant le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;

**Vu**, la délibération N°DCS2024\_20 du 29 mai 2024 votant le Budget Supplémentaire 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;

**Vu**, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

La Régie Autonome de Numérian porte désormais les emplois de l'activité commerciale du Syndicat Mixte Numérian. La clarification juridique et financière réalisée fin 2023 permet d'avoir une image plus fidèle de la structure des ressources humaines.

Il existe 3 facteurs principaux de l'évolution du chapitre 012 :

1. Une augmentation significative des cotisations salariales et patronales,
2. Le paiement des primes de précarité liées à des changements de situation de certains salariés recrutés en 2023 (reprise d'études, fin de CDD, etc),
3. Des revalorisations salariales pour plusieurs salariés en 2024.

En effet, il convient ainsi d'effectuer les virements de chapitre à chapitre suivants :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
607 (011) : Achats de marchandises	-145 600,00		
6411 (012) : Salaires, appointements, comm	110 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	600,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant	35 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la Décision Modificative relative au budget de fonctionnement ;**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,**

**Le Président,**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN**

**Jérôme BERNARD**